AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-4-70 047709

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 2 au bulletin N° 115 d'Avril 1970 -

1970-13

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Tavelure du poirier et du pommier :

En raison de la persistance d'un temps très incertain et de l'abondance des germes actuellement mûrs capables d'être projetés sur la végétation à l'occasion des pluies, il est recommandé d'effectuer un nouveau traitement dès réception.

Jusqu'à ce jour, il n'a pas été observé de sortie de taches mais celles-ci pourront apparaître, en particulier sur poirier, dès cette semaine.

INFORMATIONS

Oïdium du pommier :

Dans le cas où un relèvement sensible de la température viendrait à se produire, il y aurait lieu d'ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure du pommier.

Monilia - Gnomonia du cerisier :

Le temps devenant favorable au développement de ces champignons, il serait prudent de renouveler le traitement déjà conseillé.

Hoplocampe des prunes :

Bien que les insectes soient apparus depuis déjà quelques jours, leur activité a été des plus réduite. Il est donc inutile de traiter les variétés à floraison précoce, actuellement défleuries. Pour les autres variétés, un prochain bulletin précisera ce qu'il y a lieu de faire.

CULTURES LEGUMIERES

Maladie des taches rouges sur fraisier :

Sur les variétés très sensibles, appliquer un nouveau traitement.

Rouille de l'ail :

Nous rappelons que cette maladie peut causer des dommages graves en réduisant l'activité du feuillage. Un premier traitement pourrait être mis en place dès à présent avec l'un des fongicides suivants : Manèbe (240 g/hl), Mancozèbe (240 g/hl), Propinèbe (210 g/hl). Les cultures doivent être protégées jusqu'au début du mois de juin.

GRANDES CULTURES

Méligèthes du colza :

Pour le moment, c'est le problème essentiel. Certaines cultures sont encore au stade sensible défini dans la note précédente.

Jusqu'à présent, peu d'insectes circulent dans les cultures, mais il est à craindre que, si un réchauffement sensible survient, ils deviennent rapidement nombreux.

Il est donc nécessaire d'être vigilant.

P.1206

On estime qu'en moyenne :

- 1 ou 2 méligèthes par pied, au stade petit bouton,
- ou 2 à 3 à un stade de la plante plus avancé, proche de la floraison,

nécessitent le traitement.

Comme il a déjà été dit, les traitements deviennent inutiles dès que la floraison est commencée.

-:-:-:-:-:-:-

LE DESHERBAGE CHIMIQUE DES ASPERGERAIES

Seuls, trois herbicides sont actuellement autorisés à la vente pour le désherbage de cette culture.

Il s'agit du Diuron à la dose de 1,500 kg de MA/ha, du Monuron à 1,500 kg de MA/ha et de la Simazine à 2,500 kg de MA/ha. En dehors de ces herbicides spécifiques, le Diquat et le Paraquat peuvent également être utilisés.

Ces produits se trouvent sous différentes marques commerciales dans les établissements de vente de spécialités phytosanitaires. L'asperge supporte bien ces herbicides lorsque les conditions de leur emploi sont bien respectées (dose/ha, quantité d'eau/ha nécessaire (1 000 l) aux pulvérisations; période d'utilisation, etc...).

On peut considérer le désherbage des aspergeraies de deux façons différentes suivant l'âge des plantations :

1° Désherbage des aspergeraies d'un et deux ans :

On peut mettre en oeuvre le Diuron, à la dose comprise entre 0,800 kg et 1,500 kg de MA/ha pour 1 000 l d'eau/ha, sur sol propre c'est-à-dire aussitôt après une façon culturale, avant la sortie des turions, le stade de sensibilité des mauvaises herbes allant de la germination au stade plantule. La durée d'efficacité de l'herbicide, c'est-à-dire sa rémanence, est de 2 à 4 mois.

2° Désherbage des aspergeraies de plus de deux ans :

Diuron ou Monuron ou Simazine peuvent être utilisés aux doses précitées. Ils sont à mettre en oeuvre dans 1 000 l d'eau/ha sur sol propre non motteux et humide. Si un arrosage ou une pluie intervient après le traitement, l'action de l'herbicide est renforcée. Ils peuvent être appliqués avant la sortie des turions ou suivre un buttage des asperges ou être mis en oeuvre après débuttage. Le stade de sensibilité des mauvaises herbes à chacun de ces trois herbicides va de la germination au stade plantule et leur durée d'efficacité varie de 2 à 4 mois.

Si les traitements herbicides sont effectués au début du printemps, les façons culturales entreprises par la suite risquent de nuire à leur action et un nouveau traitement peut alors apparaître nécessaire. Dans ce cas, les deux applications peuvent faire appel à des doses moindres de produits herbicides.

Dans le cas d'envahissement des buttes en cours de récolte, il est possible d'effectuer un traitement à l'aide d'un herbicide de contact (Diquat à 0,800 l/ha, Paraquat à 0,800 l/ha, mélange Diquat + Paraquat à 0,800 l/ha) en évitant bien entendu toute projection de ces produits sur les turions d'asperges.

Au cours de ces dernières années, d'autres herbicides se sont révélés efficaces dans les essais : Linuron à 0,750 kg de MA/ha, Monolinuron à 1 kg de MA/ha, Monolinuron + Linuron à 0,500 kg + 0,500 kg de MA/ha. Ils ont gêné ou réduit suffisamment l'installation des mauvaises herbes annuelles jusqu'à la fin de la récolte sans accident de phytotoxicité pour les asperges, mais n'étant pas encore autorisés à la vente pour leur emploi dans les aspergeraies, leur utilisation est sous la responsabilité et aux risques de l'utilisateur.

Les herbicides Diuron, Monuron, Simazine n'ayant que peu d'action sur certaines adventices résistantes, les aspergeraies ainsi traitées peuvent être à la longue envahies par des plantes vivaces telles que liseron, chiendent, chardon, etc...

Il est alors possible de traiter en cours de culture, après la récolte, contre liseron et chardon à l'aide de 2-4 D sel de soude à la dose de 0,600 kg à 1 kg équivalent acide du 2-4 D pour 1 000 l d'eau/ha, en dirigeant le pulvérisateur sur les taches de mauvaises herbes vivaces développées et en végétation active, en effectuant ce traitement soit avant la sortie des asperges, soit lorsqu'elles ont atteint 1 mètre et plus de hauteur.

.../...

Contre le chiendent, l'Atrazine à 1,500 kg à 2 kg de MA/ha ou le mélange Aminotriazole Thiocyanate d'ammonium à la dose de 5 kg de MA/ha peuvent le réduire ou le faire disparaître. Ces trois herbicides (2-4 D, Atrazine, Aminotriazole Thiocyanate d'ammonium) n'ayant pas été autorisés à la vente pour le traitement des aspergeraies, leur mise en oeuvre est donc sous la responsabilité et aux risques de l'utilisateur.

L'enherbement d'une aspergeraie dépend des travaux culturaux effectués avant la mise en place des griffes d'asperges ; si ceux-ci sont correctement effectués, les mauvaises herbes mettront un certain temps avant de s'installer dans l'aspergeraie. Dans le cas contraire et sur un terrain sale et envahi par des mauvaises herbes difficiles à détruire, l'enherbement sera rapide et les désherbages mécaniques ou chimiques s'imposeront très rapidement après la création de l'aspergeraie.

Si pour différentes circonstances le terrain réservé à l'aspergeraie était sale ou envahi de plantes difficiles à détruire, telles que liseron, chardon, chiendent, armoise, prèle, il y aurait alors intérêt à mettre en oeuvre sur ce terrain un mélange d'Aminotriazole Thiocyanate d'Ammonium à la dose de 5 kg de MA/ha pour 1 000 l d'eau/ha. Un labour devra suivre 4 à 5 semaines après ce traitement.

Si en plus de ces vivaces se trouvent d'autres espèces dicotylédones, le labour sera effectué 3 semaines après. Dans le cas de repousses de vivaces après ce labour, il doit être réalisé une seconde application de ce même produit aux doses précitées. La plantation des griffes d'asperges pourra ensuite être réalisée 1 mois et demi à 2 mois après le dernier traitement.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
P. TEISSEIRE

-=-=-=-=-=-

/AVIS AUX ABONNES/

Un certain nombre d'abonnés nous ont signalé que des bulletins, en particulier celui du 2 Avril, leurs sont parvenus avec un retard atteignant parfois une semaine.

Nous regrettons beaucoup cet état de choses dont nous ne sommes nullement responsables.

Des démarches sont en cours pour que la situation redevienne normale.

Si de nouveaux retards sont constatés, il serait utile de nous le faire savoir en précisant la date exacte de réception.

BALMA, le 13 avril 1970

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de Balma.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P207